

LETTRE D'INFORMATION N° 01 - 2019

Réservation Stands - Saison 2019

Versailles, le 28 Février 2019

Chers concurrents,

Vraisemblablement encore beaucoup de succès cette année avec la 208 Racing Cup avec encore une saison exceptionnelle avec notamment les 12h00 du Castellet 12h00 - 00h00 !

J'attire donc à nouveau votre attention sur le fait qu'une organisation rigoureuse et stricte est nécessaire pour l'organisation du paddock et surtout des stands. Nous vous rappelons ci-après les règles fondamentales de cette organisation qui sont appliquées depuis 3 ans maintenant, encore effectives cette année et que chacun doit bien avoir à l'esprit :

- Les stands sont réservés uniquement aux véhicules participant au Relais 208 et au Trophée Endurance Peugeot qui ont besoin concrètement d'un emplacement stand afin de pouvoir effectuer une éventuelle intervention mécanique en course (ceci est un point règlementaire)
- Lorsque vous louez les stands, il faut raisonner en terme "d'emplacement de voiture" et non en terme de réservation d'un stand. C'est à dire que vous serez vraisemblablement amenés à partager votre stand avec une autre équipe.
- Les espaces dans les stands sont des espaces de travail et non des espaces de vie, c'est à dire que, face au manque de place, le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport n'autorisera pas la réservation d'emplacement destiné uniquement à la restauration ou à un espace VIP, par exemple. Les teams devront prendre leur disposition pour que les espaces de restauration et espace de détente soient prévus à un autre emplacement.
- Votre réservation ne sera effective que lorsqu'elle sera validée par le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport. C'est à dire que Peugeot Sport et l'ASA organisatrice considéreront l'ensemble des demandes reçues dans les délais impartis pour constituer une répartition des stands fonctionnelle et équitable.
- Ce n'est pas parce que le concurrent aura réservé son ou ses emplacement(s) en premier qu'il sera prioritaire. En revanche, toute réservation effectuée en dehors des délais impartis ne seront pas pris en considération (c'est à dire avant la clôture des engagements, soit le Dimanche avant l'épreuve).
- Le Mardi suivant la clôture des inscriptions, une répartition des stands pour l'épreuve sera diffusée aux team-managers.

- En cas d'un réel surnombre sur certaines épreuves par rapport à la capacité réelle des stands, le Comité d'organisation et l'ASA seront amenés à raisonner de la façon suivante dans la constitution de la répartition des stands :
 - 1 emplacement pour 1 voiture
 - 2 emplacements pour 2 ou 3 voitures
 - 3 emplacements pour 4 voitures
 - 4 emplacements pour 5 ou 6 voitures
 - 5 emplacements pour 7 ou 8 voitures
 - 6 emplacements pour 9 ou 10 voitures

- Les concurrents qui auraient trop payés en amont du meeting, par rapport à la capacité réel des stands à accueillir l'ensemble des concurrents, se verront remboursés des sommes trop perçues.

- Evidemment, tout cela n'est valable qu'en cas de manque de place dans les stands et dans le cas d'un nombre d'engagés important.

Nous vous demandons de prendre en considération ces informations pour l'organisation logistique de vos week-end de course.

Restant à votre entière disposition,

Sportivement,

Patrick SINAULT
Coordinateur général
Rencontres Peugeot Sport